

2025/

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVALLON**

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° D 2025-42

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil, après convocations légales adressées le 2 octobre, sous la direction de Monsieur Bernard RIPOCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Etaient présents : 16

Votants : 17

Secrétaire de séance : M. Thierry GARNIER

ETAIENT PRESENTS :

Maire	M. RIPOCHE
Adjointes	MMES HAMET et RAMERINI
Adjoint	MM. DURET, CHATELET et REVOL
Conseillères Municipales	MMES DE ALMEIDA, CHALEYAT, GREGOIRE et ROBERT
Conseillers Municipaux	MM. BENISTANT, CAYRAT, GARNIER, MORIN, SANNIER et STEVENIN

ABSENT EXCUSE :

MME ROCHE a donné pouvoir à M. MORIN

ABSENT NON EXCUSÉ : MME CHANTRE

D 2025-42 – Approbation des nouveaux tarifs de location des salles municipales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la hausse des coûts de fonctionnement depuis 2016 ;

Considérant la nécessité de modifier la délibération n° D2024-16 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2024 ;

Monsieur le Maire propose d'ajouter l'option Cuisine aux locations à la journée et d'accorder une seule gratuité par année civile pour les locations au week-end pour les associations ayant une activité sur la commune, comme suit :

Pour les REUNIONS :

SALLES	PERIODE	BENEFICIAIRES		
		PERSONNES MORALES PUBLIQUES	ASSOCIATIONS EXTERIEURES	ASSOCIATIONS AYANT SIGNE UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE
Maison du Lac	Du lundi au dimanche	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Salle Saint Fély	Du lundi au dimanche	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Salle Véore (sans accès au WC)	Du lundi au jeudi	Gratuit	Gratuit	Gratuit

2025/

Pour les LOCATIONS :

LOCATIONS A LA JOURNEE :

SALLES	PERIODE	BENEFICIAIRES		
		EXTERIEURS	PARTICULIERS DOMICILIES A BEAUVALLON	ASSOCIATIONS AYANT UNE ACTIVITE SUR LA COMMUNE
		Plein Tarif	70% du Plein Tarif	20% du Plein Tarif
Salle Véore + Hall + Bar	Du lundi au jeudi pendant les vacances scolaires de J à 8h30 à J+1 à 13h30	375 €	263 €	75 €
Grande Salle + Hall + Bar + Salle Véore	Du lundi au jeudi pendant les vacances scolaires de J à 8h30 à J+1 à 13h30	750 €	525 €	150 €
OPTIONS	PERIODE			
Option Cuisine	Du lundi au jeudi pendant les vacances scolaires de J à 8h30 à J+1 à 13h30	200 €	140 €	40 €

LOCATIONS AU WEEK-END :

SALLES	PERIODE	BENEFICIAIRES		
		EXTERIEURS	PARTICULIERS DOMICILIES A BEAUVALLON	ASSOCIATIONS AYANT UNE ACTIVITE SUR LA COMMUNE
		Plein Tarif	70% du Plein Tarif	20% du Plein Tarif
Salle Véore + Hall + Bar	Du vendredi à 14h00 au dimanche à 22h00	475 €	333 €	95 €
Grande Salle + Hall + Bar + Salle Véore	Du vendredi à 14h00 au dimanche à 22h00	950 €	665 €	190 €
OPTIONS	PERIODE			
Option Cuisine	Du vendredi à 14h00 au dimanche à 22h00	200 €	140 €	40 €
Option Ecran	Du vendredi à 14h00 au dimanche à 22h00	100 €	70 €	Gratuite

2025/

Le montant des arrhes représente 50% du montant de la location versés le jour de la signature du contrat de location.

Les associations ayant une activité sur la commune peuvent bénéficier d'une seule gratuité par année civile pour les locations au week-end, selon leur demande.

CAUTION :

Montant caution Salle et Matériel :

1 000 €

Montant caution Ménage et Rangement :

610 €

	MONTANT DE LA RETENUE
SALLE VEORE/HALL/BAR	
Réfrigérateur	20 €
Bar évier/meubles	30 €
Sol bar (balayé/lavé)	30 €
Sol Véore (balayé/lavé)	20 €
Sol hall (balayé/lavé)	20 €
TOILETTES WC	
Sol (balayé/lavé)	30 €
Sanitaires	30 €
CUISINE	
Sol (balayé/lavé)	30 €
Cuisinière (dessus)	30 €
Four 1	20 €
Four 2	20 €
Chauffe plats	20 €
Plan de travail	30 €
Réfrigérateur	30 €
Congélateur	20 €
Poubelles (sac+tri)	20 €
WC cuisine / bar	20 €
RANGEMENT	
Tables rangées par 10	30 €
Chaises rangées par 15	30 €
GRANDE SALLE	
Absence de tâches au sol	20 €
Sol balayé parfaitement	20 €
Scène balayée	20 €
EXTERIEURS	
Présence de confettis ou autres	30 €
Déchets (bouteilles, cigarette etc) ou non balayés	20 €
Bacs à cigarettes vidés	20 €
TOTAL	610 €

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2024-16 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2024.

2025/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix pour et 1 voix contre : M. CHATELET) :

- **APPOUVE** les tarifs de locations des salles, tels que définis ci-dessus, à compter du rendu exécutoire de la présente délibération ;
- **ACCORDE**, au vu de la demande de l'Association ayant une activité sur la commune, une seule gratuité par année civile pour les locations au week-end.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

- après transmission en Préfecture le 13/10 / 2025
- et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 13/10 / 2025

La présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Beauvallon, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme.

A Beauvallon,

Le Maire,
Bernard RIPOCHE

